

¶ Information importante ¶

L'ensemble des établissements, des services de garde et des bureaux de la CSDM seront fermés demain, le vendredi 13 mars, afin de prévoir la mise en œuvre des mesures demandées par le gouvernement du Québec relativement à la lutte contre la COVID-19. Les cours en formation professionnelle et à l'éducation aux adultes sont aussi annulés. Seuls les gestionnaires et les directions d'établissements doivent se placer dans une situation de télétravail.

Plus d'information sera diffusée sous peu.



Montréal, le 12 mars 2020



Objet : COVID-19 – État de la situation

Aux membres du personnel,

Les établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) demeurent ouverts jusqu'à nouvel ordre. Cette décision relève de la Direction de santé publique (DSP) et cette dernière ne recommande pas de fermer les écoles à l'heure actuelle.

Nouvelles directives gouvernementales

À la lumière des derniers développements concernant le coronavirus (COVID-19), nous tenons à vous transmettre les mesures de santé publique émises aujourd'hui par le gouvernement du Québec.

Il a ainsi été annoncé qu'à compter d'aujourd'hui, le 12 mars :

- À partir de maintenant, toute personne qui revient de voyage (hors-Canada) doit se placer en auto-isolation pour 14 jours. Cet isolement est obligatoire pour tous les employés de la Commission scolaire de Montréal.
- Toute personne qui présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires) doit se placer en isolement volontaire pour 14 jours et appeler [Info-Santé 811](#) avant de consulter.
- Tous les rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes, ou qui ne sont pas nécessaires, doivent être annulés pour les 30 prochains jours.

Si vous devez vous isoler, vous devez contacter votre gestionnaire pour déterminer si votre fonction vous permet de faire du télétravail. Dans tous les cas, veuillez noter que votre traitement salarial sera maintenu.

Pour tout retour de voyage avant aujourd'hui, le 12 mars, notamment pendant la semaine de relâche qui s'est terminée le 8 mars :

- L'isolement préventif n'est pas requis, à moins de présenter des symptômes. En pareil cas, s'isoler immédiatement et contacter [Info-Santé 811](#).

- Toute personne ayant visité un pays à risque ou ayant été en contact avec quelqu'un ayant séjourné dans l'un de ces pays est invitée à en informer la direction de son établissement.

Au sujet de la COVID-19

La COVID-19 cause des infections respiratoires avec des symptômes de fièvre, de toux et des difficultés respiratoires. La CSDM prend très au sérieux la situation liée à cette maladie. Les autorités gouvernementales, dont la Direction de santé publique, fournissent aux commissions scolaires tous les conseils et directives nécessaires pour faire face à ce virus.

Maintien des activités pédagogiques

Prenez note que conformément aux recommandations de la Direction de santé publique, si un cas était confirmé dans un de nos établissements, cette dernière procédera à la fermeture immédiate de celui-ci pour une durée minimale de 14 jours ou jusqu'à ce que l'ensemble des élèves et des membres du personnel soit testé.

En fonction de l'évolution de la situation sur notre territoire et en collaboration avec les autorités de santé publique, la CSDM est prête à faire face à toute éventualité. De nouvelles communications pourraient être acheminées à cet effet.

Rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes

Pour nos établissements, où il y a des rassemblements intérieurs de 250 personnes et plus, par exemple dans une cafétéria, des aménagements seront mis en place le plus rapidement possible pour s'adapter aux nouvelles exigences.

Par le fait même, pour nos élèves qui dînent à la cafétéria, nous les encourageons à aller dîner à la maison, si cela est possible durant cette période. Sinon, privilégier les lunchs froids pour faciliter la gestion de la période du dîner par le personnel des écoles.

Rappel des mesures de prévention

Le gouvernement du Québec rappelle l'importance de suivre attentivement les consignes et les mesures d'hygiène recommandées par la santé publique du Québec pour contrer le virus, soit de se laver les mains régulièrement avec du savon ainsi que de tousser et d'éternuer dans son coude.

Un site Internet a été créé, www.quebec.ca/coronavirus, pour regrouper l'ensemble de l'information. La ligne téléphonique **1 877 644-4545** est également en place.

Par mesure de prévention, le personnel d'entretien ménager de la CSDM applique également un protocole rigoureux dans l'ensemble des établissements scolaires.

Voyages scolaires

Plusieurs de nos écoles secondaires avaient prévu des voyages scolaires à l'étranger. Dans la conjoncture actuelle, l'ensemble des voyages planifiés pour l'année scolaire 2019-2020 sont annulés. Les modalités de remboursement seront transmises aux personnes concernées dès que nous aurons tous les éléments de réponse à notre disposition.

Plus de renseignements

Suivez les mises à jour régulières sur notre site Web de la [CSDM](#) ou de nos établissements. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une situation complexe et qui évolue très rapidement, mais nous tenons à vous remercier pour votre collaboration et votre dévouement.

Merci,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robert Gendron'.

Robert Gendron
Directeur général